



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 15 mai 2018  
19 heures 00

-----

GF/EG

N° 002279

Affaires Culturelles -  
Établissement d'une  
convention de  
cofinancement pour  
la réalisation du feu  
d'artifice du corso  
2018.

Affiché le :

VOTES POUR : 29

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Le mardi 15 mai 2018 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 09 mai 2018, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal)

**ONT DONNÉ PROCURATION** : Mme Isabelle VICO (2e Adjointe) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale)

**ABSENTS** : Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal)

La séance est ouverte, Mme Isabelle MORARD-PONTET est nommée Secrétaire.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la ville s'est engagée à cofinancer le feu d'artifice du Corso 2018.

Par convention l'association des forains s'engage à réaliser, en pleine responsabilité, le feu d'artifice du lundi 21 Mai 2018 à Apt. Elle aura pour cela rassemblé les conditions nécessaires à la réalisation légales de ce dernier.

Monsieur Michel RABBAT, en sa qualité de président de l'association OAB, en sera le cosignataire.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'accepter les conditions contractuelles telles qu'énoncées dans la convention ci-après en annexe.

### LE CONSEIL À L'UNANIMITÉ

**CONSIDERE** l'intérêt de réaliser un feu d'artifice pour les festivités du Corso.

**APPROUVE** l'acceptation de la convention telle qu'exposée dans le document ci-après annexé (convention de cofinancement en vue de la réalisation du feu d'artifice du 21/05/2018)

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches dans ce sens.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**  
**Dominique SANTONI**